

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-210 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 28 septembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Vulbas, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 septembre 2023 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 64

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY (à partir de la délibération n°2023-168), Jean-Pierre GAGNE (jusqu'à la délibération n°2023-191), Franck PLANET (jusqu'à la délibération n°2023-191), Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-218), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI (jusqu'à la délibération n°2023-207), Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN (jusqu'à la délibération n°2023-217), Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-206), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET (jusqu'à la délibération n°2023-214), Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Liliane FALCON), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Daniel FABRE), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Eric BEAUFORT).

Etaient excusés et suppléés : Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Marie-Françoise VIGNOLLET, Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Joël MATHY, Walter COSENZA, Maël DURAND, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET, Bernard GUERS.

Objet : Acquisition tènement Poncet - Remboursement des frais de notaire à la commune d'Ambérieu-en-Bugey

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 septembre 2023 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle que la Communauté de communes est compétente en matière d'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire mais aussi du Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS) situé sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

Dans ce cadre, nous avons eu en 2022 l'opportunité d'acquérir le tènement situé au 28 avenue Général Sarrail (BT 197) et qui correspond à une parcelle bâtie d'une superficie de 203 m². Une délibération avait été prise pour cette acquisition (2022-023).

La délégation de droit de préemption n'avait pas encore été actée et c'est la commune d'Ambérieu qui s'était portée acquéreur avant que la communauté de communes ne puisse lui racheter le tènement.

Dans la délibération initiale, il n'était pas inscrit que nous prenions en charge le remboursement des frais de notaire à la commune.

Ainsi, il convient dans cette nouvelle délibération de l'inscrire afin de pouvoir les rembourser.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents nécessaires au remboursement à la commune d'Ambérieu-en-Bugey des frais de notaire relatifs à l'acquisition du tènement Poncet (parcelle BT 197)

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 octobre 2023
Publiée le*

04 OCT. 2023

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

